

Amendment No. 1 to USAID Assistance Agreement No. 624-AA-A3-08-01
MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT THRESHOLD PROGRAM

ASSISTANCE AGREEMENT

BETWEEN THE

UNITED STATES OF AMERICA

AND

THE REPUBLIC OF NIGER

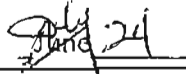
TO

SUPPORT PRIMARY SCHOOL EDUCATION FOR GIRLS,

IMPROVE THE CONTROL OF CORRUPTION,

AND

STREAMLINE BUSINESS CREATION, LAND ACCESS AND TITLING PROCEDURES

 24, 2012

Avenant n° 1 à l'Accord d'assistance de l'USAID n° 624-AA-A3-08-01

L'ACCORD DE SUBVENTION DU PROGRAMME-SEUIL DU

MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT

ENTRE

LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

ET

LA RÉPUBLIQUE DU NIGER

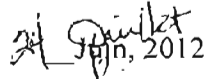
RELATIF

À L'APPUI À LA SCOLARISATION DES FILLES AU NIVEAU PRIMAIRE,

AU RENFORCEMENT DE LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION,

ET

À LA SIMPLIFICATION DES PROCÉDURES DE CRÉATION D'ENTREPRISE, D'ACCÈS À LA
TERRE ET DE DÉLIVRANCE DES ACTES

 24, 2012

USAID Assistance Agreement No. 624-AA-A3-08-01, Amendment No.1

WHEREAS, the United States of America, acting through USAID, and the Republic of Niger, acting through the Ministry of Economy and Finance, signed the Assistance Agreement for the Millennium Challenge Account Threshold Program (referred to herein as the "Agreement") on March 17, 2008;

WHEREAS, the purpose of the Agreement was to set out the understanding of the Parties in connection with the program to: (a) promote primary education for girls, (b) reduce corruption, and (c) streamline business creation and land access procedures in Niger (the "Program");

WHEREAS, components (b) and (c) of the Program were discontinued, but portions of the girls' education component, component (a) of the Program, have not yet been completed;

WHEREAS, the Parties now desire to complete and expand the girls' education component of the Program, as further described in this Amendment No. 1;

WHEREAS, to do so, the Parties now desire to extend the Completion Date of the Agreement and allocate funds under the Agreement in order to complete and expand the girls' education component of the Program; and

WHEREAS, USAID intends to separately undertake complementary activities to strengthen the communities and schools in areas where the girls' education component of the Program will be implemented under the Agreement as amended by this Amendment,

NOW, THEREFORE, the Parties hereby agree to amend the Agreement as follows:

1. Article 3: Contribution of the Parties: Section 3.1 is deleted in its entirety and replaced by the following:

"Section 3.1. USAID Contribution. The Grant. To help achieve the Objectives set forth in this Agreement, USAID, pursuant to the Foreign Assistance Act of 1961, as amended, and the

Accord d'assistance N° 624-AA-A3-08-01 de l'USAID, avenant n° 1, annexe n° 1A

CONSIDÉRANT QUE l'USAID et le Gouvernement de la République du Niger ont signé, le 17 mars 2008, un accord d'assistance (ci-après dénommé « l'Accord ») relatif au Programme-seuil du *Millennium Challenge Account* ;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif dudit accord est d'énoncer les termes de l'accord entre les parties (ci-après dénommées « les Parties ») visant à : (a) promouvoir la scolarisation des filles au niveau primaire, (b) lutter contre la corruption et (c) simplifier les procédures de création d'entreprises et d'accès à la terre au Niger (ci-après dénommé « le Programme ») ;

CONSIDÉRANT QUE les composantes (b) et (c) ont été interrompues mais que la composante (a) intitulée *Scolarisation des filles*, n'a été exécutée qu'en partie ;

CONSIDÉRANT QUE les Parties souhaitent désormais étendre et parachever la composante *Scolarisation des filles* ci-dessous décrite dans l'Amendement No.1;

CONSIDÉRANT QUE l'USAID pour ce faire, les parties souhaitent repousser la date d'expiration de l'Accord et affecter des fonds à ce même Accord en vue de parachever et d'étendre la composante éducation des filles du programme ; et

CONSIDÉRANT QUE L'USAID envisage d'entreprendre des activités complémentaires pour renforcer les communautés et les établissements scolaires dans les zones où la mise en œuvre de la composante *Scolarisation des filles* du programme sera mise en œuvre dans le cadre du présent avenant à l'Accord,

Les Parties conviennent DONC d'amender et de proroger l'Accord comme suit :

1. Article 3 : Contributions des Parties : La section 3.1 a été totalement modifiée et stipule ce qui suit :

« Section 3.1. Contribution de l'USAID. La subvention. Pour favoriser la réalisation des objectifs définis dans le présent Accord, l'USAID, conformément au *Foreign Assistance Act* de 1961 tel qu'amendé et à le

Millennium Challenge Act of 2003, as amended, hereby grants to the Grantee under the terms of the Agreement an amount not to exceed Sixteen Million Eight Hundred Ninety-Eight Thousand One Hundred Sixty United States ('U.S.') Dollars (\$16,898,160) (the 'Grant'), of which up to \$2,000,000 will be available to complete and expand the girls' education component of the Program under the Agreement as amended by this Amendment."

2. Article 4: Completion Date: Paragraph (a) is deleted in its entirety and replaced by the following:

"(a) The Completion Date, December 31, 2015, or such other date as the Parties may agree to in writing, is the date by which the Parties estimate that all the activities necessary to achieve the Objectives will be completed."

3. Article 6: Special Covenants: Section 6.1 is deleted in its entirety and the numbering in the remainder of Article 6 is updated accordingly.

4. Article 7: Miscellaneous: Section 7.1 is amended by replacing the Grantee address with the following:

"To the Grantee:

S.E.M. Amadou Boubacar Cisse,
Minister of Plan,
Territorial Management and
Community Development
Tel: 00 227 20 72 56 70
Fax: 00 227 20 72 53 22
E-mail: amadcisse@gmail.com

5. Article 7: Miscellaneous: Section 7.2 is amended by replacing "Office of the Minister of Finance" with "Office of the Minister of Plan, Territorial Management and Community Development."

6. Annex 1: Amplified Description: Section V of Annex 1 to the Agreement is deleted in its entirety and replaced with the following:

"V. UPDATED FINANCIAL PLAN

The updated financial plan ("Financial Plan") for the Program is set forth below. Components (b) and (c) of

Millennium Challenge Act de 2003 tel qu'amendé, accorde au Gouvernement de la République du Niger, conformément aux dispositions du présent accord, un montant ne devant pas excéder Seize Millions Huit Cent Quatre Vingt Dix Huit Mille Cent Soixante \$ E-U) (16 898 160 \$ E-U) (ci-après dénommé «la Subvention»), desquels jusqu'à \$2,000,000 seront disponibles pour achever et étendre la composante scolarisation des filles du programme sous le présent accord tel que modifié par le présent amendement » ;

2. Article 4 : Date de clôture : Le Paragraphe (a) est supprimé dans son intégralité et est remplacé par ce qui suit :

« (a) La date de clôture est le 31 Décembre 2015 ou toute autre date dont les parties conviendront par écrit et qu'elles considéreront comme étant celle à laquelle les activités nécessaires à l'atteinte des objectifs auront été achevées » ;

3. Article 6 : Dispositions Spéciales : la Section 6.1 est supprimée dans son intégralité et la numérotation du reste de l'Article 6 est mise à jour conformément à cela.

4. Article 7 : Divers : la Section 7.1 est ci-dessous amendée par le remplacement de l'adresse du Bénéficiaire par ce qui suit :

« Au Bénéficiaire » :

S.E.M. Amadou Boubacar Cissé
Ministre du Plan,
De l'Aménagement Territorial et du
Développement Communautaire
Tel : 00 227 20 72 56 70
Fax : 00 227 20 72 53 22
E-mail : amadcisse@gmail.com

5. Article 7 : Divers : la Section 7.2 est amendée comme suit par le remplacement de l'expression « Bureau du Ministre des Finances » par « Bureau du Ministre du Plan, de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire »

6. Annexe 1 : Description détaillée: La section V de l'annexe 1 est intégralement supprimée et est remplacée par ce qui suit :

« V. PLAN FINANCIER ACTUALISE»

Le plan financier actualisé (« Financial Plan ») du programme est décrit ci-dessous. Les composantes (b) et (c) de l'Accord ont été suspendus. Dans ce Plan

the Agreement have been discontinued. Under this updated Financial Plan, funds are available to complete component (a), Support for Girls' Primary Education. The updated Financial Plan is as follows:

Component 1: Support for Girls' Primary Education

- Disbursed 2008-2011: \$12,015,594.00
- Available 2012-2015: \$2,000,000.00

Component 2: Improve Control of Corruption (Discontinued)

- Disbursed 2008-2011: \$2,569,849.95

Component 3: Streamline Business Creation and Land Access Procedures (Discontinued)

- Disbursed 2008-2011: \$312,715.10

7. Annex 1: Amplified Description: Annex 1 to the Agreement is amended by adding as a new attachment, the "Amplified Description of Program Activities for the Girls' Education Component (2012-2015)," attached hereto as Annex 1A.

8. Other Terms and Conditions:

Except as revised by this Amendment, all other terms and conditions in the Agreement remain in full force and effect.

IN WITNESS WHEREOF, the Republic of Niger and the United States of America, each acting through its duly authorized representative, have caused this Amendment No.1 to be signed in their names and delivered as of the day and year written below.

Financier actualisé, les fonds sont disponibles pour parachever la composante (a), appuyer la Scolarisation des Filles au Primaire. Le Plan Financier Actualisé se décrit comme suit :

Composante 1 : Appui à la Scolarisation des Filles

- Décaissé 2008-2011 : 12, 015,594 \$ E-U
- Disponible 2012-2014 : 2, 000,000 \$ E-U

Composante 2 : Renforcement de la Lutte contre la Corruption (Suspendu)

- Montant décaissé 2008-2011 : 2,569, 849.95 \$ E-U

Composante 3 : Simplification des Procédures de Création d'Entreprises et d'Accès à la Terre (Suspendu)

- Montant décaissé 2008-2011 : 312,715.10 \$ E-U »

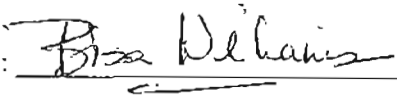
7. Annexe 1 : Description Détaillée : l'Annexe 1 de cet Accord est ci-dessous amendée en ajoutant un nouveau « document attaché », la Description du Programme des Activités pour la Composante Scolarisation des Filles (2012 -2015), jointe ci-contre en Annexe 1A.

8. Autres Termes et Conditions :


A l'exception des amendements révisés dans le présent Accord, tous les termes et conditions du présent Accord tel qu'amendé, demeurent en vigueur et de plein effet.

EN FOI DE QUOI, la République du Niger et les États-Unis d'Amérique ont, chacun à travers leurs représentants dûment autorisés, signé le présent Amendement n°1 en leurs noms et le jour et l'année mentionnés ci-dessous.


UNITED STATES OF AMERICA
POUR LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Signature : 

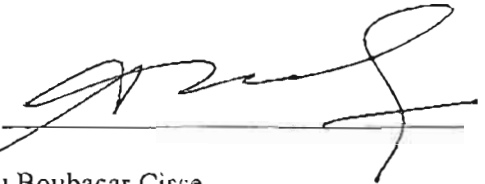
Bisa Williams
United States Ambassador to Niger
Ambassadeur des États-Unis d'Amérique au Niger

Signature : 

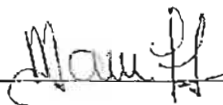
Donald Clark
Acting Mission Director, USAID/West Africa
Directeur de mission par intérim, USAID, Afrique de l'Ouest


24 June, 2012

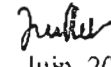
REPUBLIC OF NIGER
POUR LA RÉPUBLIQUE DU NIGER

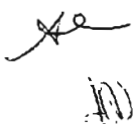
Signature : 

M. Amadou Boubacar Cisse
Ministre du Plan, de l'Aménagement du Territoire et
du Développement Communautaire
Minister of Plan, Territorial Management and
Community Development

Signature : 

Mme Ali Mariama Elhadji Ibrahim
Ministre de l'Éducation Nationale, de
l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues
Nationales
Minister of Education and Local Languages


24 Juin, 2012





AVENANT N° 1A

USAID Assistance Agreement No. 624-AA-A3-08-01, Amendment No.1, Annex 1A

Accord d'assistance n° 624-AA-A3-08-01 de l'USAID, Avenant n° 1, Annexe 1A

Amplified Description of Program Activities for the Girls' Education Component (2012-2015)

Description Détaillée des Activités du Programme de la Composante Scolarisation des filles (2012 – 2015).

I. Introduction:

This Annex 1A describes the activities to be undertaken to complete and expand the "Support Girls' Primary Education" component. This Annex 1A supplements and expands the Amplified Description set forth in Annex 1. Nothing in this Annex 1A shall be construed as amending any of the definitions or terms of the Agreement.

I. Introduction :

L'Annexe 1 A décrit les activités à entreprendre pour parachever et étendre la composante « Appui à la Scolarisation des Filles ». La présente Annexe 1A complète et étend la description détaillée décrite à l'Annexe 1. Aucun élément de l'Annexe 1 A ne doit être interprété comme modifiant l'une des définitions ou les termes de l'Accord.

II. Girls' Education Component (2012-2015) and Proposed Program Activities:

The Support to Girls' Primary Education Component aims to improve teaching and learning within schools in a cost-effective manner, while fostering a culture of reading through greater community and parental engagement, addressing the cross-cutting theme of community-school relations. To improve the quality of learning, activities will focus on early grade reading in local languages and aim to inform cost-effective GON investments in improved school quality.

II. Composante Scolarisation des Filles (2012 – 2015) et Programme d'Activités Proposé :

La composante Appui à la Scolarisation des Filles vise à améliorer l'enseignement et l'apprentissage au sein des écoles d'une manière rentable, tout en favorisant une culture de la lecture à travers un plus grand engagement communautaire et parental, en abordant le thème transversal des relations « communauté – école ». Afin d'améliorer la qualité de l'apprentissage, les activités seront axées sur la lecture de qualité dans les langues nationales au début, et appuyer la rentabilité des investissements du gouvernement du Niger pour améliorer la qualité de l'école.

The component consists of the following activities:

La composante comprend les activités suivantes :

Activity 1: Promoting Early Grade Reading in Local Languages

Activité 1 : Promotion de la lecture rapide en Langues Locales.

The objective of this activity is to improve early grade literacy and academic success in future grades. Proposed activities include:

L'objectif de cette activité est d'améliorer la lecture précoce et le succès académique dans les classes supérieures. Les activités proposées incluent :

- Develop the capacity of education officials delivering early grade reading instruction in grades 1-3.
- Develop supplementary children's reading material in Zarma and Hausa that are age-, developmentally-, and culturally-appropriate

- Développer la capacité des enseignants en lecture rapide dans les trois premières années scolaires.
- Développer les matériels supplémentaire de lecture rapide en Zarma et en Hausa culturellement approprié à l'âge et au niveau de croissance de l'enfant et qui encouragent l'équité

and encouraging of gender equity. Consolidating and maintaining reading skills depend on students reading outside of class hours. Effective reading materials will be aligned with the reading skill level of the potential readers.

Activity 2: Promoting Gender-Equitable Classrooms.

The objective of this activity is to create a school environment conducive to and supportive of girls' education, to increase girls' retention and improve learning outcomes. Proposed activities include:

- Provide education officials (supervisors) with skills for improved classroom management to foster a safe environment for learning.
- Provide targeted mentoring and leadership opportunities to motivate school-age students (particularly girls) to stay in school, develop good study habits, and improve school performance.
- Provide support for adult functional literacy training for up to 3,000 adult members of Community Management Boards and Mother-Student Associations. Literacy training will be provided using a participative style that builds on the life experiences of adult learners, rather than traditional approaches.

III. Roles and Responsibilities:

In addition to the roles and responsibilities outlined in Annex 1, Section IV of the Agreement, the Parties acknowledge that USAID will be undertaking complementary activities that will be fully integrated with the activities supported under this Agreement. These complementary activities will strengthen the communities and schools in areas where the girls' education component will be implemented under this Agreement and are described in a Project Implementation Agreement between the United States and the GON. To the extent possible, implementation of the complementary USAID-funded activities will be coordinated with the Program under this Agreement.

du genre. La consolidation et le maintien des capacités en lecture rapide dépendent de la lecture en dehors des heures de classe. Un matériel de lecture efficace doit s'aligner sur le niveau de lecture rapide des lecteurs potentiels.

Activité 2 : Des classes qui fassent la promotion du genre.

L'objectif de cette activité est de créer un environnement scolaire favorisant et encourageant la Scolarisation des Filles, l'augmentation de la rétention des filles et des bénéfices de l'éducation.

- Outiller les enseignants (superviseurs), en capacité de gestion de classes pour enrainer un environnement sûr pour l'apprentissage.
- Fournir des possibilités de mentorat et d'opportunités de leadership pour motiver les élèves en âge d'aller à l'école (particulièrement les jeunes filles) à rester à l'école, à développer de bonnes habitudes d'étude, et à améliorer leurs performances académiques.
- Fournir des formations en alphabétisation fonctionnelle pour adultes pour jusqu'à 3000 adultes membres des Comités de Gestion des Etablissements Scolaires et des Associations des Mères Educatrices. Les formations en alphabétisation seront données dans un style participatif qui s'articule sur des expériences vécues des apprenants adultes, plutôt que sur des méthodes traditionnelles.

III. Rôles et Responsabilités :

En plus des rôles et des responsabilités définis à l'Annexe 1 de la Section IV de l'Accord, les Parties reconnaissent que l'USAID entreprendra des activités complémentaires qui seront entièrement intégrées avec les activités contenues dans le présent Accord. Ces activités complémentaires renforceront les communautés et les écoles dans les zones où la composante Scolarisation des Filles sera mise en œuvre en vertu du présent Accord tels que décrits dans un Accord de mise en œuvre de Projet entre les Etats-Unis et le gouvernement du Niger. Dans la mesure du possible, la mise en œuvre d'activités complémentaires financées par l'USAID seront coordonnées avec le Programme en vertu du présent Accord. Comme prévu dans l'Annexe 1, Section IV de

As provided in Annex 1, Section IV of the Agreement, in all cases USAID will work closely with the GON's MCC Coordination Unit and concerned ministries.

The Parties further acknowledge that MCC intends to conduct a rigorous impact evaluation of the effect of the activities under this Agreement on enrollment, attendance, persistence (transition rates), and test scores in GON schools. This evaluation will provide valuable information to guide the GON on how to achieve desired outcomes from future education investments, and inform the GON's future policy decisions in the education sector. As such, the Parties agree to coordinate with MCC throughout Program implementation, and, to the maximum extent possible, to design and plan for the implementation of activities under this Agreement to facilitate MCC's impact evaluation.

IV. Highlights of Expected Outcomes:

Up to 7,000 students and 2,000 illiterate adults are expected to benefit from the activities implemented in up to 90 schools and villages under this Agreement and from the activities implemented under the complementary community strengthening activities being separately funded by USAID.

l'Accord, dans tous les cas 'USAID travaillera en étroite collaboration avec l'Unité de coordination MCC du Gouvernement du Niger et les Ministères concernés.

Les Parties reconnaissent en outre que le MCC a l'intention de procéder a une évaluation d'impact rigoureuse de l'effet des activités en vertu du présent Accord sur la scolarisation, l'assiduité, la persévérance (taux de transition), les résultats des tests dans les écoles GON. Cette évaluation fournira dans informations précieuses pour guider le gouvernement du Niger sur la façon d'atteindre les résultats souhaités à partir des investissements futurs en éducation, et d'éclairer les décisions des GON la future politique dans le secteur de l'éducation. Ainsi, les Parties conviennent de coordonner avec le MCC à travers la mise en œuvre du programme, et dans la mesure du possible, à la conception et la planification de la mise en œuvre des activités en vertu du présent Accord visant à faciliter l'évaluation d'impact du MCC.

IV. Faits Saillants des Résultats Attendus :

Il est attendu que jusqu'à 7000 élèves et 2000 adultes analphabètes bénéficient des activités mises en œuvre dans près de 90 écoles et les villages en vertu du présent Accord et des activités mises en œuvre dans le cadre des activités complémentaires de renforcement de l communauté étant séparément financées par l'USAID.